

**Ordonnance  
sur la formation professionnelle initiale  
peintre verrier  
avec certificat fédéral de capacité (CFC)<sup>1</sup>**

du 28 août 2009 (Etat le 1er janvier 2010)

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010

RO 2009 5395

<sup>1</sup> La présente ordonnance n'est publiée ni dans le RO, ni dans le RS. Elle peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.bundespublikationen.ch](http://www.bundespublikationen.ch). Le texte paraît sur Internet à l'adresse <http://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00470/index.html?lang=fr>

